

Présentation TRIP printemps 2019

Travaux du groupe Interop'fibre sur les adresses

22/05/2019



Pourquoi le groupe Interop'fibre travaille sur les adresses ?

- **Mission du groupe**

- Le groupe Interop'fibre est un groupe de travail réunissant 11 opérateurs actifs dans le domaine de la fibre optique et volontaires pour concourir à **l'interopérabilité des réseaux FttH** :
Altitude Infrastructure, Axione, Bouygues Telecom, Colt, Covage, Free, Kosc Telecom, Orange, SFR, SIEA, TDF
- Le **groupe de travail sur l'adresse** a été constitué en octobre 2015 :
 - Présence de la Mission THD depuis juillet 2016
 - Participation ponctuelle des services de l'Arcep

- **Constat du groupe Interop'fibre sur les adresses**

Les opérateurs ont fait le constat d'échecs temporaires de commercialisation dans les échanges inter opérateurs dus spécifiquement aux **problèmes de correspondance d'adresses** en particulier en l'absence d'HEXACLE :

- sur les voies non numérotées
- sur les voies inexistantes : lieux-dits,...

L'opérateur d'infrastructure (OI) doit rentrer les adresses des logements dans ses bases pour les mettre à disposition de l'opérateur commercial (OC) afin de permettre la prise de commande sur le bon immeuble.

Adresse littérale

Assimilée à l'adresse postale d'un domicile
N° de voie (+ comp) / nom de voie / commune

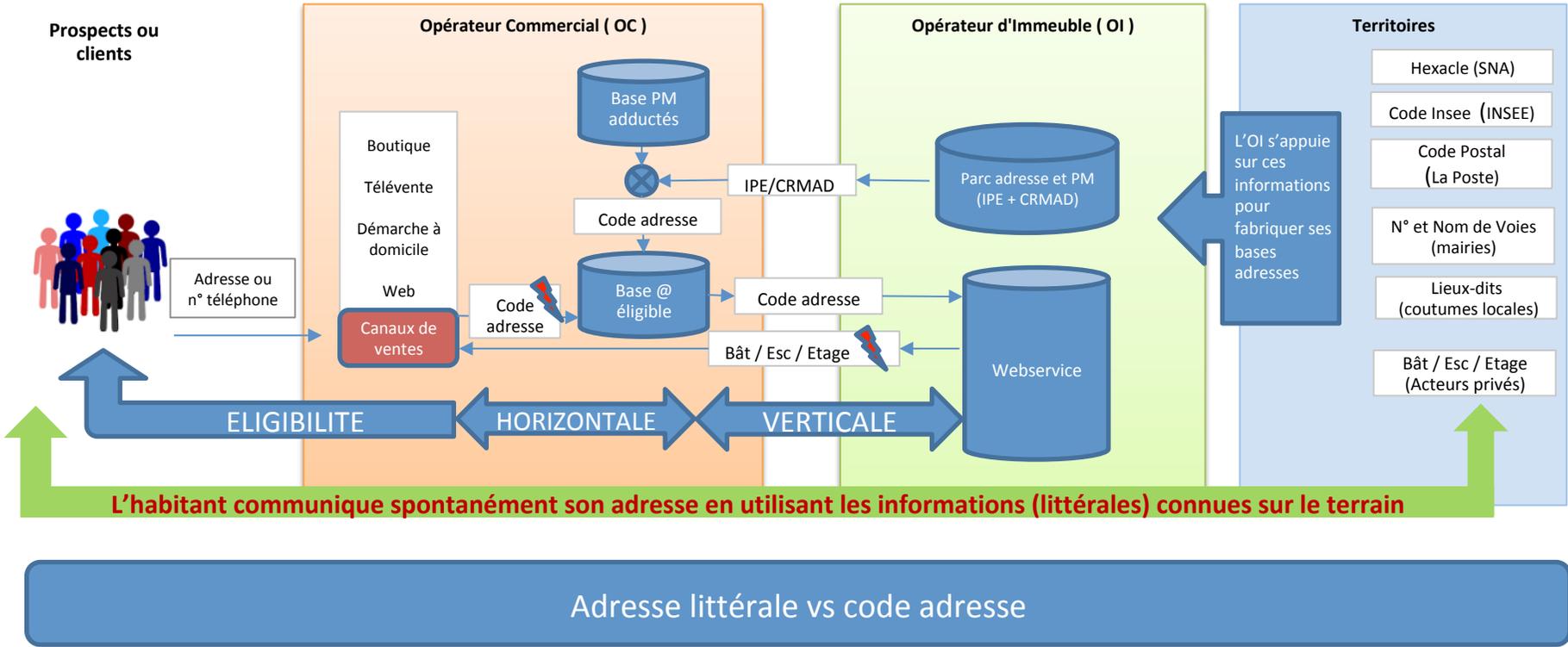
Connue de l'habitant
Support au dialogue lors d'une souscription

Codes adresse

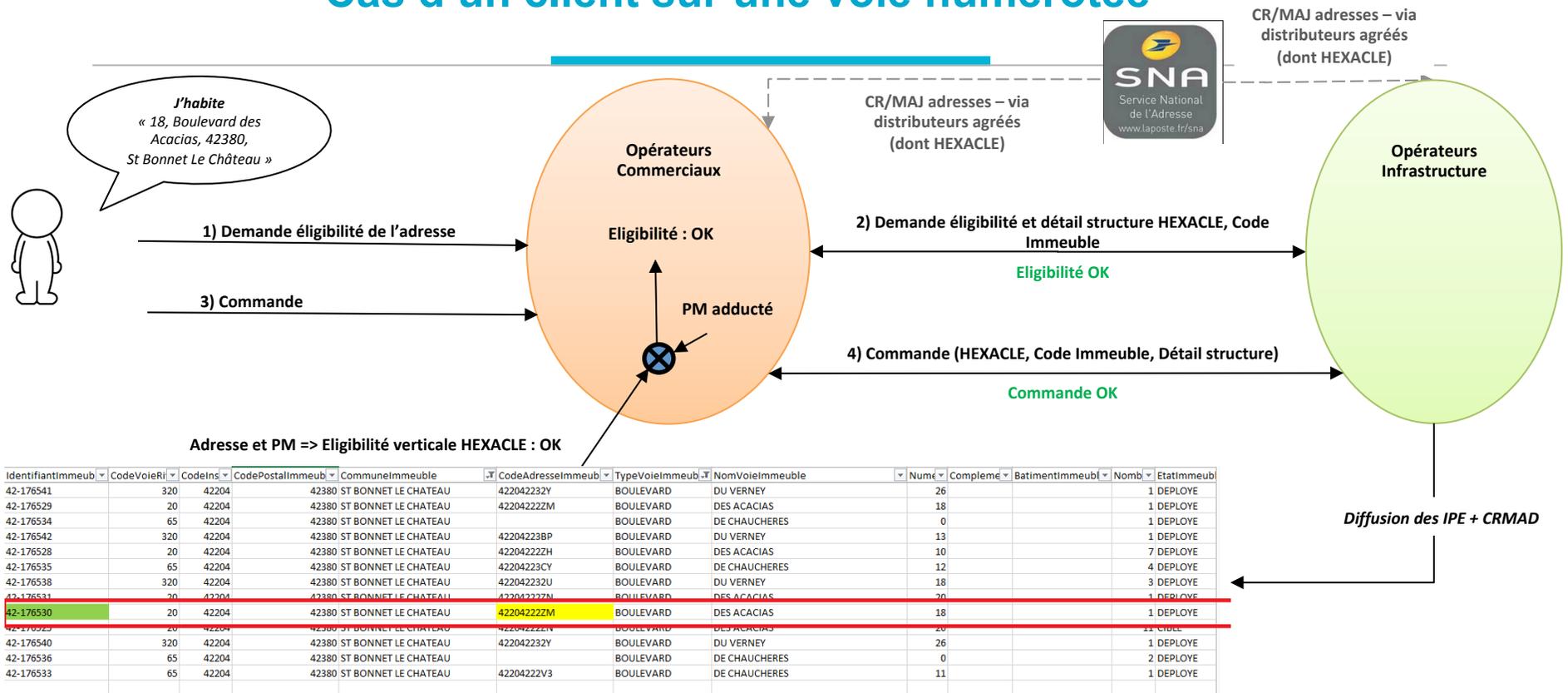
Clés de jonction dans les systèmes informatiques

- Code externe :
 - HEXACLE : code alphanumérique à 10 caractères - source SNA (La Poste)
Problématique : limité aux adresses sur voie numérotée, incomplétude, gestion de millésime
 - Quadruplet : INSEE commune/Rivoli (voie)/N°/comp n° - 2 sources : FANTOIR (DGFIP) ou SETIAR (Orange)
Problématique : certains opérateurs de RIP n'ont pas accès à SETIAR
- Code interne OI : Identifiant Immeuble (attribué par l'OI, unique et pérenne, publié dans les fichiers IPE)

Description des échanges entre les 4 acteurs

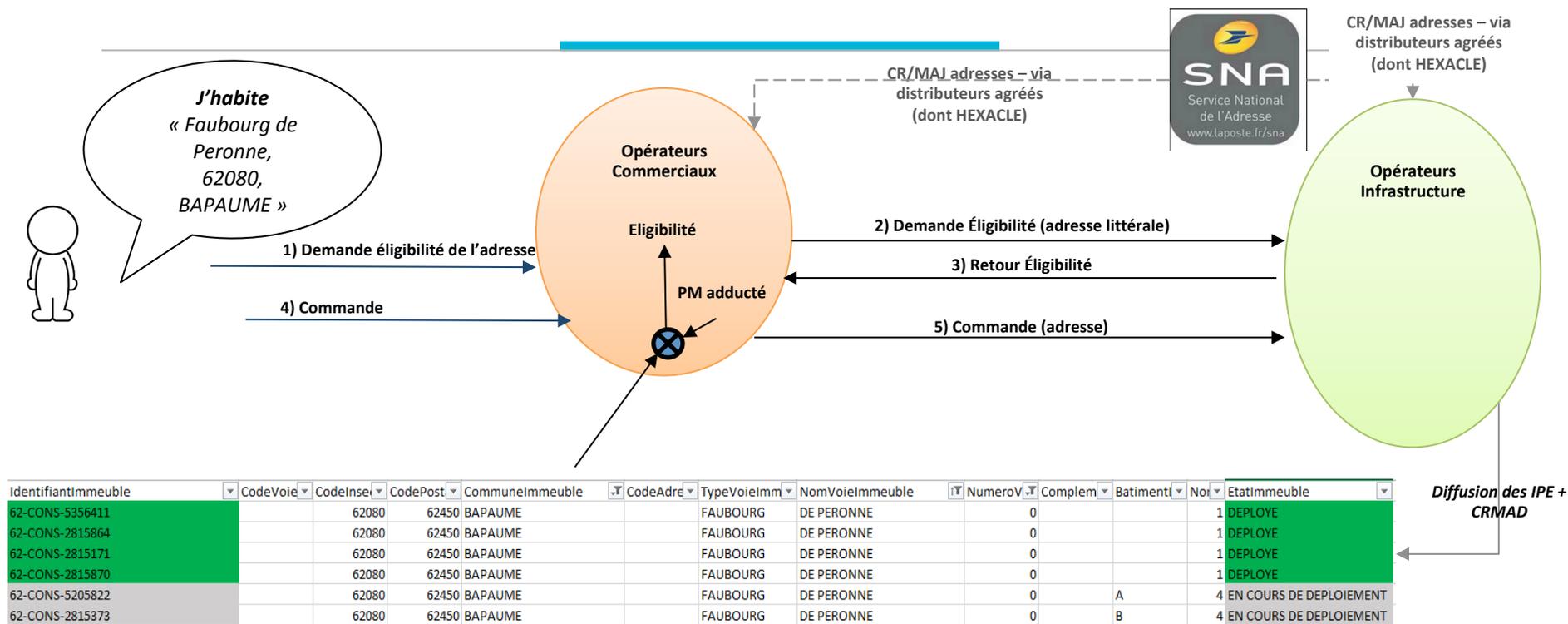


Cas d'un client sur une voie numérotée



La voie numérotée permet d'identifier sans équivoque l'immeuble, grâce à l'HEXACLE nécessaire pour le dialogue entre OC et OI et d'effectuer la prise de commande sur l'immeuble identifié dans l'IPE

Cas d'un client sur une voie non numérotée



La voie non numérotée ne permet pas d'identifier l'immeuble donc laisse un doute sur l'état d'avancement du déploiement du client
L'OI répond avec un risque d'erreur et l'OC peut commander sur un mauvais immeuble

Cas des adresses non existantes ou non numérotées

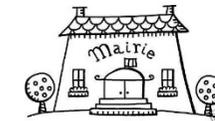
- **L'adresse existe sur le terrain mais n'est pas référencée SNA**
 - **La voie existe déjà dans la base du SNA mais pas le numéro :**
 - Les anomalies d'adresse sont identifiées
 - La mairie demande la création du numéro de la rue au SNA en joignant un justificatif
 - Le SNA créé l'adresse et l'HEXACLE correspondant au numéro et la diffuse
 - **La voie n'existe pas encore dans la base du SNA :**
 - La mairie doit ajouter des arrêtés communaux pour justifier la création de la voie
- **Seule la voie existe sur le terrain mais elle n'est pas numérotée**
 - La mairie doit procéder à l'établissement d'une numérotation
 - La mairie communique la création des nouvelles adresses au SNA
- **Pas de voie sur le terrain**
 - La mairie doit procéder à la création de la nouvelle voie, par un arrêté communal
 - La mairie communique la création de la voie au SNA



Relevé BAL



Anomalies détectées



Demande de création d'adresse



diffusion

Délai de mise à jour :
1 à 2 mois minimum
(peut aller jusqu'à 6 mois)

La mise à jour des systèmes informatiques des opérateurs et le redressement manuel des adresses nécessitent des délais très longs lorsqu'il n'y a pas de numérotation

Solutions cibles engagées par les opérateurs en attendant la numérotation des voies

- **Utilisation d'informations complémentaires entre OI et OC lors du piquetage des OI sur le terrain** (informations mises dans les IPE pour permettre les commandes des OC) : utilisation de la **notion du bâtiment** pour véhiculer des informations complémentaires (exemple : nom d'usage)

IdentifiantImmeuble	CodeVoie	CodeIns	CodePos	CommuneImmeub	Code/TypeVoieIm	NomVoieIm	NumeroVoie	Complement	Batiment	CoordonneeImmeubleX	CoordonneeImmeubleY
IMB/43012/X/11QZ	B132	43012	43110	Aurec-sur-Loire		Lieu dit l'Hermet	0		PAV01	744532	2041251
IMB/43012/X/11RA	B132	43012	43110	Aurec-sur-Loire		Lieu dit l'Hermet	0		PAV12	744513	2041006
IMB/43012/X/11RB	B132	43012	43110	Aurec-sur-Loire		Lieu dit l'Hermet	0		PAV13	744552	2041059

- **Solution de géolocalisation de l'abonné en place ou à l'étude par certains OC**
 - Pour permettre aux opérateurs de comparer les coordonnées géographiques du client avec les coordonnées des bâtiments des IPE
 - Pour permettre aux clients d'identifier leurs maisons/bâtiments en complément de leur adresse postale. En proposant chaque bâtiment de l'IPE sur des outils de géolocalisation, cela permettrait plus facilement une commande via l'identifiant immeuble fourni par l'OI dans les SI.
- **Solution complémentaire étudiée en parallèle par le GT Adresse : Éligibilité FttH au ND** (expérimentation en cours)
 - **Stratégie globale de rapprochement** utilisée pour l'expérimentation :
 1. Rapprochement par adresse
 2. Rapprochement par coordonnées géographiques
 - **Objectif** : établir et tester un algorithme industrialisable permettant de combiner les 2 méthodes de rapprochement et de rendre une commande possible sur le code immeuble présent dans les IPE des OI.
 - **Limite** : l'éligibilité au ND ne résout pas tout le problème de voies non numérotées (dans SETIAR, l'adresse sera également non numérotée, et les bâtiments voisins qui ont la même adresse seront proches également du PC SETIAR)

Fusions de communes

- **Le principe des fusions de communes, bien que pratiqué en France depuis plusieurs décennies, a pris une nouvelle ampleur ces dernières années :**
 - En 2018, le mouvement des regroupements a concerné 626 communes regroupées en 239 communes nouvelles. Les chiffres équivalents étaient en 2017 de 96 communes regroupées en 37 communes nouvelles et, en 2016, de 670 communes regroupées en 200 communes nouvelles
 - Pour un traitement réussi, la fusion doit répondre à 2 critères : arrêté préfectoral publié et accessible et informations cadastrales à jour
 - **En réaction à cette volumétrie importante, les opérateurs se sont saisis de cette question car il y a un impact direct sur les échanges entre les OI et les OC (cohérence des bases SI) :**
 - **Besoins des opérateurs :**
 - Être informés à l'avance des fusions sachant que tout OC doit être capable d'interpréter ce que les différents OI publient
 - Coordonner la prise en compte des fusions de communes entre les opérateurs pour éviter des mises à jour successives par les OC
 - La numérotation des voies est un facilitateur pour les SI des opérateurs car l'HEXACLE ne change pas en cas de fusion de communes
 - **Recommandations des opérateurs pour une meilleure intégration des fusions de communes :**
- Impacts sur les données de l'adresse :** doublons, changement de noms sans convention...
- Anticiper** les doublons de noms de rue (ex. : rue de l'Église courante), les rues traversant plusieurs hameaux en cas de fusion, les doubles numérotations conservées, les changements de plans de numérotation... et adopter des conventions de renommage.
Ces points sont nécessaires pour ne pas avoir de retard de commercialisation sur les territoires.
- Pas d'alerteur des fusions :** pas de communication systématique vers les OI en cas de fusions de communes
- Création d'un rôle d'alerteur :** possibilité pour les collectivités d'informer l'OI concerné à la maille de chaque RIP sur les futures fusions de communes et communiquer directement aux OI tout changement de plan de numérotation.

Conclusion

- **Les opérateurs ont besoin des contributions des collectivités pour fluidifier les échanges entre les différents acteurs et raccorder les habitants de manière plus efficace**
- **La numérotation des bâtiments et sa bonne déclaration sont des gages de facilité de commercialisation de la fibre dans les zones rurales et permettent une meilleure mise à jour des bases adresses et suivi de la vie des adresses (fusion de communes, renommage de voies). L'HEXACLE est actuellement le seul identifiant externe pérenne sur l'adresse et reflète la qualité de celle-ci.**
- **En attendant la régularisation des voies non numérotées, les opérateurs ont mis en place des solutions basées sur des informations complémentaires apportées par les OI (code immeuble complété par la notion de bâtiment reposant sur des informations de terrain, associé à des coordonnées géographiques) pour permettre aux OC de passer des commandes sur ces zones.**

Présentation TRIP printemps 2019

Travaux du groupe Interop'fibre sur les adresses

Merci

Contact : www.interop-fibre.fr

22/05/2019

